



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Atelier en ligne

De la volonté politique à la législation : faire progresser la couverture sanitaire universelle en Afrique et en Asie-Pacifique

2 mars 2021
9 h-10 h 30 (HNEC, heure de Genève)

Inscription : <https://zoom.us/meeting/register/tJwsc-CurD8rEtObhHj3fMAubITQ6WI8JykX>

Note d'orientation

Contexte

La résolution de l'UIP de 2019 intitulée *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé* exhorte les parlements à mettre en place un cadre juridique solide en matière de couverture sanitaire universelle (CSU) et à veiller à ce que le droit à la couverture sanitaire soit garanti à chaque être humain sans discrimination.

Des pays partout dans le monde se sont engagés en faveur de la CSU dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) et ont réitéré leur engagement en 2019 par la résolution de l'UIP et la Déclaration politique des Nations Unies adoptée lors de la Réunion de haut niveau sur la CSU de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ces engagements politiques doivent être officialisés par l'adoption d'une législation nationale établissant un mandat légal pour les gouvernements afin d'offrir un accès universel aux services et produits de santé. Le concept de règles de droit pour la CSU définit les principes de la CSU en matière d'équité, de qualité, de sécurité sanitaire et de protection contre les risques financiers. Il formule des règles et des mesures incitatives pour garantir que les systèmes de santé et leurs acteurs agissent conformément aux objectifs de la CSU, établit les relations, les cadres organisationnels et les partenariats nécessaires à la mise en œuvre des politiques et des programmes relatifs à la CSU et à la garantie de transparence, et soutient les efforts de renforcement des systèmes de santé.

En 2017, 121 pays dans le monde, dont beaucoup se trouvent dans les régions d'Afrique et d'Asie-Pacifique, n'avaient pas encore adopté de législation sur la CSU¹. Toutefois, depuis l'adoption des ODD, de nombreux pays ont cherché à changer les choses en promulguant des lois et en élaborant des cadres politiques, mais les progrès doivent être accélérés. Selon les dernières données mondiales disponibles, l'Asie et l'Afrique représentent 98 pour cent de la population mondiale appauvrie par les dépenses de santé². L'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et les petits États

¹ Observatoire mondial de la Santé, [www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/countries-that-have-passed-legislation-on-universal-health-coverage-\(uhc\)](http://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/countries-that-have-passed-legislation-on-universal-health-coverage-(uhc))

² Global monitoring report on financial protection in health 2019, www.who.int/publications/i/item/global-monitoring-report-on-financial-protection-in-health-2019

insulaire du Pacifique ont également les niveaux les plus bas de couverture en matière de services de santé³ et de grandes disparités subsistent entre et au sein des pays.

Le premier rapport de reddition de comptes relatif à la mise en œuvre de la résolution de l'UIP sur la CSU souligne que la pandémie de COVID-19 a anéanti une grande partie des progrès réalisés en matière de développement au cours des 25 dernières années, y compris en ce qui concerne la CSU. Les parlements ont fait état de problèmes tels que la réduction des ressources destinées à la CSU, la perturbation des services de santé essentiels et les nouveaux obstacles à la couverture des soins de santé pour les populations vulnérables et marginalisées. Le rapport note une diminution de la dynamique parlementaire autour de la CSU et de la législation sur la CSU en particulier. La plupart des parlements restent néanmoins fermement engagés en faveur de la CSU et certains pays ont pu profiter de la pandémie pour accélérer sa mise en œuvre. Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire de mettre en place des programmes d'action pour garantir l'accès à la santé pour tous d'ici 2030.

Il n'existe pas d'approche unique en matière de CSU. Les échanges interparlementaires sont un élément essentiel du processus visant à partager les enseignements et à renforcer les mesures au niveau national. Conformément au mandat du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé et dans le cadre du processus de suivi de la résolution de l'UIP sur la CSU, cet atelier se penchera plus particulièrement sur le cadre juridique nécessaire pour officialiser les engagements relatifs à la CSU et accélérer les progrès dans ce domaine clé pour le bien-être des personnes et des pays.

Contenu et objectifs

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'atelier réaffirmera le caractère central de la CSU et le rôle des parlements dans la traduction de l'aspiration à la CSU en une réalité pour les populations par le biais de la fonction législative du parlement. L'atelier permettra aux parlementaires et au personnel parlementaire de mieux comprendre les règles de droit pour la CSU et la manière d'élaborer et de réformer les cadres législatifs pour soutenir la CSU. En tant que plateforme d'échanges interparlementaires, il présentera également des exemples nationaux et des recommandations pratiques concernant les mesures parlementaires.

Les objectifs spécifiques du webinaire sont les suivants :

- Sensibiliser sur la façon dont la législation permet de renforcer les capacités en faveur de la CSU et fournir aux parlementaires et au personnel parlementaire un exposé d'expert sur les règles de droit pour la CSU.
- Promouvoir les échanges interparlementaires entre les pays des régions Afrique et Asie-Pacifique pour un apprentissage mutuel sur les défis communs et les solutions dans l'établissement et la réforme des règles de droit pour la CSU.
- Dans le cadre du suivi de la résolution de 2019 sur la CSU, renforcer la reddition de comptes relatif à la mise en œuvre de la résolution par les parlements et recueillir des informations sur les efforts et les meilleures pratiques déployés par les pays afin d'informer les parlementaires du monde entier.
- Identifier les besoins et les domaines spécifiques dans lesquels les parlements ont besoin d'un soutien supplémentaire pour l'élaboration et la réforme de la législation sur la CSU.

Structure (durée – 1 h 30) :

- Introduction et présentation du premier rapport sur la reddition de comptes relatif à la résolution de l'UIP sur la CSU
- Séance 1 : Comprendre les règles de droit pour la CSU
 - o Présentation d'expert sur les règles de droit pour la CSU et l'élaboration et la réforme des cadres législatifs en vue de soutenir la CSU
 - o Q&R
- Séance 2 : Bonnes pratiques en matière de règles de droit pour la CSU
 - o Présentation nationale sur l'élaboration de règles de droit pour la CSU et enseignements

³ Indice de couverture de services en matière de CSU, donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.UHC.SRVS.CV.XD?view=map

- Débat interactif avec les participants
- Clôture

Public cible

Cet atelier s'adresse aux pays d'Afrique et d'Asie-Pacifique. Le public cible comprend :

- les parlementaires membres des commissions de santé et d'autres commissions traitant des questions de santé,
- le personnel parlementaire soutenant le travail parlementaire sur la santé.

L'atelier sera également ouvert à d'autres parlementaires intéressés et au personnel parlementaire, et comprendra les membres du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé et ses partenaires techniques.

Les langues seront l'anglais et le français (interprétation simultanée).

Suivi

Un résumé des débats sera préparé après l'atelier et sera disponible sur le site web de l'UIP. Les participants seront également invités à faire part de leurs réactions à la suite de l'atelier et de leurs centres d'intérêt en ce qui concerne la CSU. Ces informations permettront d'éclairer les futures activités de l'UIP dans le contexte de la reddition de comptes mondiale relative à la mise en œuvre de la résolution de l'UIP sur la CSU, ainsi que de la mise à disposition d'un soutien aux parlements nationaux dans le domaine de la CSU.

En outre, les parlements auront la possibilité de présenter des contributions écrites et de répondre à une enquête en ligne sur les expériences de leur pays concernant les sujets abordés. Les bonnes pratiques et les défis partagés au cours de l'atelier et par le biais des contributions écrites serviront de point de départ aux futures discussions du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé relatives au renforcement des mesures parlementaires sur la CSU. Ces informations seront également intégrées dans un compte rendu annuel du Groupe consultatif, qui fera le point sur les différentes expériences nationales et identifiera les enseignements tirés et les défis à relever dans la mise en œuvre de la résolution de l'UIP sur la CSU.